

# Compte-rendu du 18 octobre 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2021

Date d'affichage : 11 octobre 2021

Nombre de conseillers	en exercice	23
	Présents	19
	Votants	20

**Étaient présents** : Mesdames AGEN, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, CÔME, COUPÉ, CUVIER, FRAPIER, et SAUSSEREAU.  
Messieurs ROBERT, BÉGUIER, BEZAULT, DESJONQUERES, FORTIN, GALDÉANO, LASNE, LE TERRIEN, MARTINEAU, TARTARET et formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mesdames BAZOGÉ et POILANE.

Messieurs BOURSE et TURMINEL.

**Procurations** : Monsieur Stéphane BOURSE donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT.

**Secrétaire de séance** : Madame Marlène BEURROIS est désignée secrétaire de séance.

- 
- Approbation à la majorité absolue, du dernier compte rendu du 20 septembre 2021, 3 voix « CONTRE » (Stéphane BEGUIER, Catherine CÔME et Nicolas GALDEANO).

## A - DÉCISIONS

Objet : Avenant n° 3 - lot n° 1 - BOYER VITRÉ

En vertu de la délibération n° 2020-06-30 du 29 juin 2020, le Maire informe les membres du Conseil municipal de sa décision prise le 07 octobre 2021 sous le n° 2021-242 d'approuver et de signer l'avenant n° 3 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n° 1) : Maçonnerie pour un montant total de : 2 058.00 € HT soit 2 469.60 € TTC.

## B - DÉLIBÉRATIONS

### **D 2021-10-76 – CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La salle du Conseil de la mairie de Beaumont n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite l'approbation des membres du Conseil municipal pour le changement de lieu pour la tenue des séances.

Monsieur le Maire propose que dorénavant les réunions se déroulent dans la salle des fêtes « la Runcia ».

De plus, cette salle permet d'accueillir un plus grand nombre de public.

Il est précisé que cette information sera communiquée aux administrés via le site internet et les panneaux d'informations des 2 communes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souhaite que désormais la place de chacun des élus soit distribuée, dans la salle, par ordre alphabétique, dans le sens des aiguilles d'une montre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue - 2 voix « CONTRE » (Catherine CÔME et Nicolas GALDEANO) :

- **APPROUVE** l'installation des élus dans la salle, par ordre alphabétique, dans le sens des aiguilles d'une montre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue - 1 « Abstention » (Yanick LASNE) :

- **APPROUVE** le changement de lieu pour la tenue des réunions du Conseil municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

### **D 2021-10-77-PERSONNEL MUNICIPAL : REVISION DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n ° D 2018-12-115 en date du 04 décembre 2018.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour réviser les montants annuels maximum du RIFSEEP. Il est précisé que cette modification était prévue dans la délibération n ° D 2018-12-115 en date du 04 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de fixer les montants maximums annuels de l'IFSE et du CIA pour chaque catégorie, par groupe et par agent, comme suit :

Un tableau est présenté aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la révision du RIFSEEP
- **VALIDE** les montants comme indiqués ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **D 2021-10-78-PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande d'un agent souhaitant une réduction de son temps de travail d'une heure par semaine.

Cette demande ayant été transmise au Centre de Gestion pour avis, il est maintenant demandé aux membres du conseil de valider la modification du tableau des emplois en ce sens :

- réduction du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C de 18.75/35<sup>ème</sup> à 17.75/35<sup>ème</sup> affecté au service scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification du tableau des emplois pour la réduction du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C de 18.75/35<sup>ème</sup> à 17.75/35<sup>ème</sup>.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **D 2021-10-79 – RGPD- ADHESION AU GIP RECIA**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération D\_2020-10-52A en date du 19 octobre 2020, relative à l'adhésion au « GIP RECIA » dans le cadre du RGPD donnait pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche aux fins de représenter les communes sur le sujet, notamment à l'adhésion de cette dernière au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre Inter Active et à la signature de la convention constitutive entre la CC et le GIP RECIA.

Cependant, cette délibération ne peut être déléguée au Conseil communautaire. Aussi, il est nécessaire de délibérer pour cette adhésion.

Monsieur le Maire rappelle les montants relatifs à cette souscription :

- adhésion : 100 €
- outil e-administration : 640 €
- Délégué à la protection des données : 2 000 € (la 1<sup>ère</sup> année) 1 200 € (les suivantes)

Il est précisé que les montants de l'adhésion (100 €) et de l'outil e-administration (640 €) seront reversés à la commune par le biais des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue 1 « Abstention » (Nicolas GALDEANO) :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de BEAUMONT-LOUESTAULT au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive - GIP RECIA -, domiciliée : Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine - 45160 OLIVET, Loiret, à compter du 1er janvier 2022,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de BEAUMONT-LOUESTAULT et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **APPROUVE** les termes de la convention de déploiement des services d'E-administration Solaere,
- **APPROUVE** les termes de la convention additionnelle Accompagnement Juridique - Délégué à la protection des données,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA et aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité/organisme public,
- **DESIGNE** Monsieur Jean-Paul ROBERT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christophe TARTARET en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

## **D 2021-10-80 – PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTÉE POUR TRAVAUX**

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **D 2021-10-81 – ADDUCTION D'EAU POTABLE : REALISATION D'UN SUPPRESSEUR SEMI-ENTERRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le réseau d'eau potable de la commune rencontre des baisses de pression situées entre la route de Rouziers-de-Touraine, l'Encloître et la Haute Barde, consécutives au développement urbain.

Afin de poursuivre son développement, il souhaite réaliser sur 2021 des travaux de sécurisation de sa distribution en eau potable comprenant :

- **L'installation d'une surpression dans un regard en béton armé semi-enterré afin d'assurer une continuité de pression et de débit pour les constructions futures.**

Le montant de ces travaux est estimé à la somme de 92 445,00 € H.T, soit 110 934,00 €. T.T.C dont la TVA 20,00% et de 18 489,00 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet présenté par la société Infrastructures Concept d'un montant de 92 445,00 € H.T et le dossier de consultation ;

- **DÉCIDE** de lancer la consultation des travaux dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

## B - QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Demande d'occupation du domaine public par un Food-Truck.
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre.
- Soirée théâtre salle La Runcia (05/11)
- Futur dossier sur les eaux usées rue du 11 novembre (eaux parasites)
- Recherche de recenseurs (début 2022)
- Dates à retenir :
  - Election Présidentielle les 10 et 24 avril 2022
  - Elections Législatives les 12 et 19 juin 2022
- M. Yannick LASNE :
  - informe les membres du conseil municipal que l'installation de la douche destinée aux agents de Louestault est terminée.
  - qu'il faudrait prévoir l'achat de nouvelles guirlandes sur Louestault pour les illuminations des fêtes de fin d'année.
  - qu'un état des lieux des routes de Louestault est également à prévoir, notamment rues de Fontenailles et de la chapelle Saint-Côme.
- Mme Anne-Marie COUPÉ en tant que représentante de l'Association des Parents d'Elèves (APE) remercie la mairie et le personnel communal pour leur soutien.
- Mme Murielle BENNEVAULT s'interroge sur l'avancée des travaux à l'école. M. Vincent DESJONQUERES lui a apporté réponse.
- M. Vincent DESJONQUERES nous informe de l'arrivée nouveaux membres pour (le Conseil Municipal d'enfant CME)

-----

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 15 novembre 2021, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 20 h 45.